

Relevé d'activités académiques du CHUV 2023

Selon les dispositions légales (LAMal), le CHUV doit déterminer les coûts de l'enseignement universitaire, de la recherche et de la formation postgrade donnée afin de pouvoir les extraire de façon transparente lors du calcul des tarifs (comptabilité analytique).

A la lumière des derniers arrêts du Tribunal administratif fédéral (TAF) concernant la fixation des tarifs (TARMED et SwissDRG Baserate), il convient d'accorder encore plus d'importance à ce point. Par ailleurs, la Faculté de biologie et de Médecine a besoin de s'appuyer sur des taux d'activités pour ses indicateurs.

C'est pourquoi, l'enquête sur les activités est menée afin de mesurer et de séparer de manière fiable l'enseignement universitaire, la recherche et la formation postgrade données des autres activités cliniques.

Elle porte essentiellement sur la part du temps de travail consacrée aux domaines suivants :

- Activité clinique, formations prégrades dans les filières autres que la médecine et formation continue
- Formation prégrade d'étudiant-e-s en médecine
- Formation postgrade de médecins assistant-e-s (visant l'obtention d'un titre de spécialiste FMH)
- Recherche

Pour garantir l'indépendance nécessaire, cette enquête est effectuée par [w hoch 2 Sàrl](#), une entreprise externe du CHUV. La méthode de cette enquête a été approuvée par H+ et a fait ses preuves dans plus de 60 hôpitaux et cliniques à travers la Suisse. La méthodologie de w hoch 2 comprend un outil d'enquête en ligne spécifique pour les groupes suivantes :

- Personnel médical et scientifique
- Personnel MTT
- Psychiatres
- Psychologues
- Personnel soignant (recensement partiel)
- Personnel administratif

Veuillez noter que les données ne remplissent leur objectif, dans l'argumentation vis-à-vis des autorités et des partenaires tarifaires, que si elles sont saisies de manière complète et conforme à la vérité. La **participation** pour les personnes sélectionnées est **obligatoire** et est assurée par un système de rappel à plusieurs niveaux.

L'enquête débute le **4 septembre 2023**. D'avance, nous remercions les collaboratrices et collaborateurs concerné-e-s pour leur participation.

Prof. Nicolas Demartines
Directeur général

Prof. Manuel Pascual
Doyen de la FBM

Nicolas Larqué
Directeur administratif et financier a.i.

Antonio Racciatti
Directeur des ressources humaines